
Adresse des républicains de Pélissane (Bouches-du-Rhône) applaudissant aux travaux de la Convention et l'invitant à rester à son poste, lors de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des républicains de Pélissane (Bouches-du-Rhône) applaudissant aux travaux de la Convention et l'invitant à rester à son poste, lors de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 573;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41810_t1_0573_0000_8;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

tage criminel et si sévèrement condamné par nos sages législateurs.

Un autre patriote, le secrétaire du district, a déposé une somme de 12 livres en argent, sans en exiger la même valeur en assignats.

Conformément à l'intention de ces républicains, je fais envoyer cette somme totale de 15,909 livres à la trésorerie nationale, pour être spécialement employée au service de la guerre et aux besoins des braves défenseurs de la liberté.

Puissent ces exemples, que vous croyez dignes sans doute d'une mention honorable, exciter l'émulation de tout vrai républicain.

Salut et fraternité.

Le receveur du district d'Évreux,

HERON.

La Société républicaine de Vierzon, les républicains de Pellissanne, département des Bouches-du-Rhône, celles de Chabeuil et de Valence, réunis, les sans-culottes d'Anneau, département d'Eure-et-Loir, la société villageoise philanthropique de Perreux, district de Roanne, les membres du tribunal du district de Thonon, département du Mont-Blanc, le conseil général du district de Montargis, le citoyen Sirgant, curé de Saint-Martin, département de Lot-et-Garonne, les administrateurs du directoire de Mortagne, département de l'Orne, la commune et le canton de Lezoux, district de Thiers, département du Puy-de-Dôme, applaudissent aux travaux de la Convention nationale, à son énergie, à ses principes, et la conjurent de rester à son poste jusqu'à la paix (1).

(Suivent ces diverses adresses) (2).

I.

Les républicains sans-culottes formant la Société populaire de Vierzon, à la Convention nationale (3).

« Vierzon, 10 brumaire, l'an II de la République.

« Représentants,

« Si jamais la patrie a eu besoin de vos généreux efforts pour la retirer des précipices multipliés qu'ont ouvert sous ses pas les traîtres ennemis de la liberté, c'est surtout en ce moment où les armées des despotes attaqués par les soldats de la République s'ébranlent et font espérer le triomphe prochain d'un peuple qui défend la cause de l'univers; en ce moment où les rebelles de la Vendée, dispersés, viennent tomber sous la hache de la vengeance nationale; en ce moment où les aristocrates, les royalistes, les fédéralistes, les modérés sont partout poursuivis et frappés de terreur. Les mandataires qui ont su prendre les mesures vigoureuses qu'exigeait le salut de la République, mesures qui, tous les jours, sont couronnées de

succès, peuvent seuls parvenir à conduire heureusement à sa fin une entreprise aussi importante et difficile. L'intérêt national exige donc que vous acheviez votre ouvrage, que vous restiez enfin à votre poste jusqu'à ce que vous ayez achevé de terrasser des ennemis que vous avez si avantageusement commencé à réduire. C'est assez vous dire vos devoirs que de vous rappeler le vœu de tous les Français. Nous ne sommes que les échos de toute la République, mais notre volonté n'en est pas moins aussi stable et nous répétons avec eux : Restez où notre confiance vous a appelés et où elle vous tient encore attachés. Continuez de déjouer les manœuvres perfides des malveillants, de réprimer la cupidité contre-révolutionnaire des agioteurs, vos lois sont dictées pour le bonheur du peuple et le soulagement des indigents. Tous les républicains bénissent et béniront votre mémoire. Vive la République !

(Suivent 89 signatures.)

II.

Adresse des républicains de Pellissane, à la Convention nationale (1).

Du 9 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Représentants,

« Vos grands travaux dans les journées des 31 mai et jours suivants, ont brisé les fers qui devaient nous enchaîner; vous avez terrassé l'hydre fédéraliste et royaliste, il vous reste à l'écraser et à punir les scélérats qui voulaient entraver vos opérations salutaires.

« Nous vous conjurons de ne point vous séparer jusqu'à ce que nous ayons fait disparaître du sol de la République tous ses ennemis, et c'est alors que vous aurez mérité le sacerdoce civique.

Nous sommes bien cordialement, les membres composant la société des sans-culottes de Pellissane, département des Bouches-du-Rhône, district de Salon, canton et municipalité de Pellissane.

(Suivent 148 signatures.)

Les citoyens ci-dessous inscrits, ne sachant ni écrire ni signer, ont déclaré adhérer à l'adresse ci-dessus.

(Suivent 287 noms.)

III.

La Société populaire de Chabeuil, réunie à celle de Valence, à la Convention nationale (2).

« Citoyens représentants,

« Les journées à jamais mémorables des 31 mai, 1^{er} et 2 juin, ont sauvé la France : le fédéralisme avec son astucieux entourage de salut de la République, de guerre aux anarchistes, etc., est allé porter dans l'infâme Tou-

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 61.

(2) Nous n'avons pas pu retrouver l'adresse des sans-culottes d'Anneau.

(3) Archives nationales, carton C 280, dossier 766.

(1) Archives nationales, carton C 280, dossier 766.

(2) Ibid.